



Menace de sanction ou de licenciement

Par **jean**, le 11/05/2009 à 13:46

Bonjour,
mon mari est chauffeur d'un camion benne et jeudi sur un chantier il a eu un accident. sa benne était levé il avançait et sa benne a touché une ligne haute tension. le camion a pris feu avec mon mari à l'intérieur qui s'en est sorti de justesse. camion hs bien sur mon mari choqué et le responsable de mon mari qui lui a dit qu'il allait recevoir un recommandé. bien sur il n'aurait jamais du avancé benne levé mais je précise qu'il n'y avait aucune signalisation de la ligne haute tension pas de gabarit pas de chef de chantier qui était parti. donc chantier pas en règle. mon mari craint un licenciement. quels sont nos recours ?

Par **ortie458b**, le 11/05/2009 à 14:42

Le camion est normalement assuré donc son patron sera en partie remboursé.
Malheureusement pour ton mari la faute est avérée. Par contre tout dépend de ces relations avec son patron et de son ancienneté. Il n'échappera probablement pas à une sanction (mise à pied, ...) mais il peut peut être évité le licenciement

<http://loi-du-travail.fr>